

au Canada. Lors d'une élection générale, une coalition de nationalistes et de protectionnistes a réussi à renverser le gouvernement Laurier et l'accord de réciprocité. "Rien à voir avec les Yankees" était le slogan politique de l'époque. Les Libéraux ont été chassés du pouvoir et la question politique du libre-échange est passée dans l'obscurité - et n'a plus été soulevée par les politiciens canadiens pendant 75 ans.

Aujourd'hui, 75 ans plus tard, les choses ont bien changé. Le Canada et les États-Unis ont la plus importante relation commerciale bilatérale au monde. Nous avons réduit nos tarifs à tel point que l'an prochain, 70 % de nos exportations et 75 % des exportations américaines traverseront la frontière en franchise. Et maintenant, c'est le Parti conservateur qui est le champion du libre-échange, alors que l'opposition est dirigée par des Libéraux protectionnistes.

Si bien des choses ont changé, d'autres facteurs sont restés constants.

Malgré l'énorme croissance du commerce entre nos deux pays depuis 1911 et les profonds changements qui ont marqué notre relation, il y en a qui s'opposent toujours à tout effort pour améliorer notre relation. Ceux qui ne veulent toujours rien savoir des Yankees utilisent les mêmes arguments que par le passé. Nos opposants nous demandent de croire que la libéralisation du commerce entre nos deux pays va à l'encontre de nos meilleurs intérêts.

Ils s'opposent à nos efforts pour diverses raisons - certains par peur du changement, d'autres par peur de l'inconnu, et d'autres enfin, par égoïsme.

Il subsiste des obstacles au commerce, tout comme il reste de l'opposition à la libéralisation des échanges. Malgré l'importante réduction des barrières tarifaires dans les cinquante dernières années, ces barrières ont été remplacées par des mesures non-tarifaires qui protègent souvent les intérêts d'une minorité aux dépens des intérêts de la majorité.

Un exemple de ce que les Canadiens considèrent comme du harcèlement commercial par un groupe d'intérêts est la série de mesures qui ont mené, la semaine dernière, à l'imposition d'un droit provisoire de 15 % sur nos exportations de bois d'oeuvre résineux pour compenser les subventions que le Canada est censé accorder.